

Congrès, Conventions, Séminaires, Voyages Incentives, Evénements, hors des sentiers battus !



**DESTINATION
PLUS**

Communiquez par le voyage et l'événement !

Adresse : 15, rue de berne- 75008 Paris

Téléphone: +33 (0)1 56 08 37 37

Mail : info@destinationplus.fr

Site internet : <https://www.destinationplus.fr/>

Destination Plus® s'est forgée une véritable réputation d'**expert** dans l'**organisation** d'événements ou d'opérations de tourisme à destination des entreprises.

« **Oxygéner** » les entreprises, ses clients, ses fournisseurs, ses équipes opérationnelles ou les dirigeants **partout dans le Monde** est le grand savoir faire maîtrisé de la marque **Destination Plus®**.

Congrès ou conventions, séminaires, séjours thématiques, voyages d'études et soirées événementielles, l'équipe **Destination Plus®** connaît les lieux et les activités qui marqueront les esprits.

Une étude globale de votre projet donnera naissance à un événement sur mesure et méthodiquement élaboré.



Notre Métier

RÉALISER : Nous concevons pour vous les voyages qui vous ressemblent, un moment unique pour vos clients, vos collaborateurs, vos vendeurs, etc.



PARTAGER : À travers ces différents événements, c'est un véritable lien social qui se crée, une occasion de rassembler, de mobiliser chacun dans un projet commun.



RÉVÉLER : Nous mettons en scène votre ambition et votre capital. Nous sommes le révélateur de votre talent.



DESTINATION PLUS®

Communiquez par le voyage et l'événement !

Congrès, Conventions & Séminaires

- Recherche de salles de séminaires et de centres de Congrès
- Recherche de lieux d'hébergement, restauration
- Location de matériel, hôtesse, interprètes
- Mise en place des transports terrestres, programme social.
- Programme accompagnants, post et pré Congrès
- Edition de bulletin d'inscriptions, brochures
- Coordination technique sur le site du congrès



Organisation logistique de toutes manifestations événementielles

Nous organisons toutes sortes de manifestations telles que des soirées à thème, des cocktails, des dîners de gala avec animation et/ou spectacles des cérémonies officielles, etc. dans des lieux originaux ou mythiques.



L'Incentive par Destination Plus

Chez Destination Plus, nous savons que les performances et les résultats commerciaux de l'entreprise dépendent des acteurs de son succès : ses collaborateurs, ses revendeurs ou ses franchisés.

Il s'agit donc pour l'entreprise de rassembler, fédérer, créer et approfondir des liens durables dans ses relations professionnelles, en leur manifestant la reconnaissance qui leur est due.

Nous mettons tout en œuvre pour organiser vos voyages de motivation/stimulation, de récompense, d'études, etc... qui sont des moments clés de la vie de votre entreprise et qui nécessite le plus haut degré de professionnalisme.

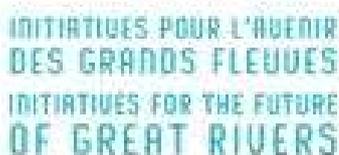
Il s'agit aussi de remercier ses meilleurs clients en organisant des voyages de qualité pendant lesquels ils pourront rencontrer dans les meilleures conditions vos commerciaux.



DESTINATION PLUS®

Communiquez par le voyage et l'événement !

ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE...





Notre Structure

Destination Plus est une marque de l'agence indépendante **C&V Voyages** créée en 1995 et dont les principaux actionnaires sont **Jean-Pierre Cahana** et **Thierry Verbrugghe**.

Destination Plus est une agence **MICE** « Meeting-Incentive-Congress-Events »

Elle est spécialisée dans les solutions sur mesure pour toutes les manifestations de tourisme d'affaires et événementielles.

Forte de plus de 30 ans d'expérience, l'équipe dirigeante a forgé sa philosophie autour de l'approche globale de la problématique client, de son expertise en incentive internationale et de sa créativité.

Nous contacter

Adresse : 15, rue de berne- 75008 Paris

Téléphone: +33 (0)1 56 08 37 37

Mail : info@destinationplus.fr

Site internet : <https://www.destinationplus.fr/>

Pour tout savoir

Forme juridique : **SARL**

Capital : **30 489.80 euros**

Immatriculation : **IM 075 10 0032 – C&V Voyages**

Garantie Financière : **Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme**

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : **HISCOX Contrat n° RCP0317310**

DESTINATION PLUS®

Communiquez par le voyage et l'événement !

Notre Equipe

Une équipe à taille humaine à votre écoute



Thierry Verbrugghe
Co-fondateur Associé



Angela Cutrone
Commerciale



Nadia Marzougui
Chef de projet



Caroline Kutner
Gérante-Directrice associée

NOTRE GARANTIE FINANCIERE

La LOI no 2009-888 du 22 juillet 2009 et ses textes d'application fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours impose *"de justifier, à l'égard des clients, d'une garantie financière suffisante, spécialement affectée au remboursement des fonds reçus et à la délivrance de prestations de substitution dans le cas d'une éventuelle défaillance de l'agence de voyage »*.

A cet effet **DESTINATION PLUS®** est adhérente de l'**APST** (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme) qui fournit à ses membres la garantie prévue par la loi no 2009-888 du 22 juillet 2009 et ses textes d'application.

1° La Garantie des Services

L'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST) a pour vocation de délivrer en priorité sa garantie des services aux "clients consommateurs" sous la forme de prestations directement commandées à un adhérent défaillant. Cette garantie des services est délivrée sous la forme de prestations de substitution semblables ou équivalentes à celles qui ont été commandées et qui sont le cas échéant adaptées aux circonstances ou aux contraintes de l'urgence.

Ce système volontariste et original présente l'avantage de permettre au "client consommateur" subissant la défaillance financière de l'adhérent de réaliser, voire de poursuivre, son voyage ou son séjour dans des conditions satisfaisantes.

2° La Garantie des Fonds Déposés.

Lorsque pour des raisons d'ordre purement technique l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST) ne peut fournir sa garantie des services, elle rembourse le montant des acomptes versés dans le cadre des relations contractuelles directement établies entre le "client-consommateur" et l'adhérent défaillant.

La garantie APST dénommée "Garantie des Fonds Déposés" s'applique à la totalité du montant des fonds déposés par le "client-consommateur".

L'appartenance à l'Association, en qualité de membre adhérent, donne en conséquence de plein droit le bénéfice de la garantie prévue par la loi.

Elle protège les "clients consommateurs" ayant directement contracté avec un adhérent devenu financièrement défaillant.

Elle concourt au respect de la loi et de la réglementation, notamment celles applicables aux activités de tourisme.



15, avenue Carnot 75017 PARIS